

**Compte-rendu**  
**Réunion de Conseil Municipal**  
**Lundi 9 Avril 2018 à 19h30**

Présents : MORAZIN R - LERAY M. - CHAUDAGNE M. - LETOURNEL C. - LEBRET L. -  
- CORVOISIER J-Y. - COUDRAIS R. - KERGOURLAY J.P.- AUDRAN L. – PERON V. -

Absents excusés : - Mme DUREY Nadia : pouvoir à Mme LETOURNEL Carole  
- Mr LEMOINE Patrick : pouvoir à Mr LERAY Michel  
- Mme HIGNET Manuella : pouvoir à Mr COUDRAIS Rémy  
- Mr LARCHER Eric  
- Mme POULY Alexandra

Mme Laëtitia AUDRAN a été élue secrétaire.

**I – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Mars 2018.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 Mars 2018.

**II – Approbation du compte de gestion 2017 – Commune.**

Le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2017 par le receveur est approuvé à l'unanimité.

**III – Approbation du compte administratif de la Commune : Année 2017.**

**- Fonctionnement : Réalisations :**

- Dépenses : 789 138,93 €
- Recettes : 960 893,97 €

Soit un excédent de fonctionnement de 171 755,04 €.

**- Investissement : Réalisations :**

- Dépenses : 1 156 665,81 €
- Recettes : 990 583,84 €

Soit un déficit d'investissement de 166 081,97 €.

Il en résulte un excédent de clôture de 5 673,07 Euros.

Le compte administratif de la Commune est approuvé à l'unanimité.

**IV – Fiscalité locale : décision concernant les taux :**

**- Taxe d'habitation**

**- Taxe foncière bâti**

**- Taxe foncière non bâti**

Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à l'augmentation de la fiscalité locale pour l'année 2018 et de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 15,82 %
- taxe foncière bâti : 17,16 %
- taxe foncière non bâti : 47,76 %

## **V – Vote du Budget Primitif de la Commune : Année 2018.**

### **- Fonctionnement :**

- Dépenses : 953 902,00 €
- Recettes : 953 902,00 €

### **- Investissement :**

- Dépenses : 1 201 321,00 €
- Recettes : 1 201 321,00 €

Le budget primitif de la Commune est voté à l'unanimité.

## **VI – Approbation du compte de gestion 2017- Assainissement.**

Le compte de gestion assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur est approuvé à l'unanimité.

## **VII – Approbation du compte administratif 2017- Assainissement.**

### **- Exploitation : Réalisations :**

- Dépenses : 62 790,39 €
- Recettes : 279 258,24 €

Soit un excédent d'exploitation de 216 467,85 €.

### **- Investissement : Réalisations :**

- Dépenses : 53 749,92 €
- Recettes : 63 232,07 €

Soit un excédent d'investissement de 9 482,15 €

Il en résulte un excédent net de clôture de 225 950 €.

Le compte administratif Assainissement est approuvé à l'unanimité.

## **VIII - Vote du budget primitif – Assainissement – Année 2017.**

### **- Exploitation :**

- Dépenses : 277 745,00 €
- Recettes : 277 745,00 €

### **- Investissement :**

- Dépenses : 268 021,15 €
- Recettes : 268 021,15 €

Le budget assainissement est voté à l'unanimité.

## **IX – Approbation du compte de gestion 2017- boulangerie.**

Le compte de gestion boulangerie dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur est approuvé à l'unanimité.

## **X - Approbation du compte administratif 2017- boulangerie.**

### **- Fonctionnement :**

- Dépenses : 237 743,58 €
- Recettes : 243 179,10 €

Soit un excédent de fonctionnement de 5 435,52 €.

- Investissement :

- Dépenses : 291 649,48 €

- Recettes : 306 791,60 €

Soit un excédent d'investissement de 15 142,12 €.

Il en résulte un excédent net de clôture de 20 577,64 €.

Le compte administratif boulangerie est approuvé à l'unanimité.

## **XI – Vote du Budget Primitif Boulangerie – Année 2018.**

- Fonctionnement :

- Dépenses : 5 435,12 €

- Recettes : 5 435,12 €

- Investissement :

- Dépenses : 0,00 €

- Recettes : 15 142,12 €

Le budget primitif boulangerie est voté à l'unanimité.

## **XII- Approbation du compte de gestion 2017- lotissement.**

Le compte de gestion du lotissement dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur est approuvé à l'unanimité.

## **XIII- Approbation du compte administratif 2017- lotissement.**

- Fonctionnement :

- Dépenses : 407 248,64 €

- Recettes : 537 905,88 €

Soit un excédent de fonctionnement de 130 657,24 €.

- Investissement :

- Dépenses : 572 671,89 €

- Recettes : 397 870,35 €

Soit un déficit d'investissement de 174 801,54 €.

Il en résulte un déficit de clôture de 44 144,30 €.

Le compte administratif du lotissement est approuvé à l'unanimité.

## **XIV- Vote du Budget Primitif – Lotissement – Année 2018.**

- Fonctionnement :

- Dépenses : 542 892,98 €

- Recettes : 542 892,98 €

- Investissement :

- Dépenses : 496 984,28 €

- Recettes : 496 984,28 €

Le budget primitif du lotissement est approuvé à l'unanimité.

## **XV- Travaux voirie : - devis modernisation**

**- PATA**

**- marquage au sol.**

Il est décidé de surseoir à cette question.

## **XVI- Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail du 29 Mars 2018 de la Banque Postale domiciliée 115, rue de Sèvres – 75275 PARIS Cédex 6 – faisant une proposition d'ouverture d'une ligne

de trésorerie d'un montant de 100 000 Euros sur une durée de 364 jours au taux d'intérêt suivant :

- EONIA + marge de 0,96 % l'an avec commission d'engagement de 400,00 Euros payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat. La commission de non utilisation s'élevant à 0,100 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8<sup>ième</sup> jour ouvré du trimestre suivant.

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de cette ouverture de ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de solliciter auprès de la Banque Postale l'ouverture de la ligne de trésorerie désignée ci-dessus pour un montant de 100 000 Euros aux conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	100 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0.96 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Taux Effectif Global (TEG)	1.376 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 03 Mai 2018
Date d'échéance du contrat	le 02 Mai 2019
Garantie	Néant
Commission d'engagement	400.00 EUR, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat

Commission de non utilisation	0.100 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'ensemble des documents inhérents à l'ouverture de crédit de trésorerie désignée ci-dessus auprès de la Banque Postale et donne tous pouvoirs à cet effet.

### **XVII- Délibération relative à la modification des horaires à la rentrée 2018.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 23 Mars 2018 de Mr l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Education nationale d'Ille et Vilaine – 1, quai Dujardin – 35000 RENNES spécifiant « qu'après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale, ma décision finale valide le premier avis qui vous a été transmis par courriel du 12 Mars 2018 concernant l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018-2019 :

- lundi : matin : 8h45 – 12h15 – après-midi 14h15 -16h45
- mardi : matin : 8h45 – 12h15 – après-midi 14h15 -16h45
- jeudi : matin : 8h45 – 12h15 – après-midi 14h15 -16h45
- vendredi : matin : 8h45 – 12h15 – après-midi 14h15 -16h45

Une organisation horaire dérogatoire ne pouvant être arrêtée que pour un maximum de 3 rentrées, cette décision concerne donc les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 ».

Monsieur le Maire rappelle que ces horaires correspondant aux horaires proposés par délibération du Conseil Municipal du 8 Janvier 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la validation de ces horaires.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Votants : 10
- Pouvoirs : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- Valide la proposition de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2018-2019 proposée par Mr l'Inspecteur d'Académie dans les conditions désignées ci-dessus.

### **XVIII- Devis – exposition bibliothèque municipale.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des deux devis suivants proposés par Mme Audrey CROC – artiste plasticienne domiciliée 38, Rohan – 35 480 GUIPRY-MESSAC concernant les expositions suivantes à la bibliothèque municipale :

#### 1) Exposition

I- livres d'artistes / poésies et dessins

II- présentation de dessins

III- terre de lin / installation

IV- terre de lin / les parures

pour un coût de 1 000,00 € TTC.

#### 2°) Visites d'exposition et atelier d'expression artistique.

pour un coût de 250 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Votants : 10
- Pouvoir : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir les deux devis désignés ci-dessus :
- exposition : 1 000,00 € TTC
- visite d'exposition et atelier d'expression artistique : 250,00 € TTC proposés par Mme Audrey CROC domicilié 38, Rohan – 35 480 GUIPRY-MESSAC pour la bibliothèque municipale.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les conventions inhérentes aux expositions désignées ci-dessus.

### **XIX- Vente du lot n°13 – Eco-quartier du Pont-es-Frères.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition du lot n°13 d'une superficie de 495 m<sup>2</sup> situé dans le lotissement communal – Eco-quartier du Pont-es-Frères de la part de Mr DENIER Samuel domicilié 18, rue de Rennes – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 Juin 2016 arrêtant le prix de vente à 87 € TTC le m<sup>2</sup> et fixant le prix de vente des différents lots. Monsieur le Maire propose donc de vendre le lot n°13 d'une superficie de 495 m<sup>2</sup> au prix de 43 065,00 Euros TTC conformément aux tarifs arrêtés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Votants : 10
- Pouvoirs : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- Décide la vente du lot n°13 de l'Eco-quartier du Pont-es-Frères d'une superficie de 495 m<sup>2</sup> au prix de 43 065,00 Euros TTC à Mr DENIER Samuel domicilié 18 rue de Rennes – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC.
- Charge Maître Armel BOUTHÉMY, Notaire, 33, rue de Guer à VAL D'ANAST de la rédaction de l'acte
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour la signature de l'acte.

### **Informations**

#### **1°)Compte-rendu : conseil d'école du 19 Mars 2018,**

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 19 Mars 2018 et spécifie que les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018-2019 sont de 201 élèves et qu'en conséquence les 9 classes seront maintenues.

#### **2°)Compte-rendu VHBC.**

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire spécifie que lors du conseil communautaire du 4 Avril 2018 le budget de VHBC a été voté comme suit :

- section de fonctionnement :

- dépenses : 18 236 000,00 €
- recettes : 18 236 000,00 €

-section d'investissement :

- dépenses : 8 264 262,00 €
- recettes : 8 264 262,00 €

Fiscalité locale

- taxe d'habitation : le taux passe de 10,80 % à 11,80 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : le taux passe de 24,84 % à 26,01 %
- La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) attribuée pour la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC pour l'année 2018 s'élèvera à 38 823 Euros.

3°) Date du prochain Conseil Municipal.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 4 Juin 2018 à 19h00.

Fait à LA CHAPELLE-BOUËXIC

Le 17 Avril 2018

Le Maire

Roger MORAZIN.